

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication : 20/06/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-6-8-1

Séance du vendredi 13 juin 2014

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE AU "FESTIV'ALSACE JEUNES 2014" DU THEATRE DIALECTAL ALSACIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-8-2 du 13 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014 de la Mission Promotion du Bilinguisme
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Cercle Théâtral de la vallée de HAUSGAUEN-HUNDSBACH pour l'organisation du « Festiv'Alsace Jeunes 2014 » à Hausgauen,
- précise que cette dépense sera imputée sur le programme E 758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions